



VOUS N'ÊTES PAS BIENVENUS

UNE MILICE S'ATTAQUE
AUX MIGRANTS DE MALAISIE

LES DROITS DES MIGRANTS :
DES DROITS HUMAINS

AMNESTY
INTERNATIONAL



VOUS N'ÊTES PAS BIENVENUS

UNE MILICE S'ATTAQUE AUX MIGRANTS DE MALAISIE

HABIBAR RAHMAN

Le 8 août 2007, aux petites heures du matin, des responsables du RELA, un corps militaire formé de civils et soutenu par le gouvernement de Malaisie, ont lancé une attaque contre un groupe de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière appartenant à l'ethnie rohingya. Habibar Rahman, secrétaire général de l'Organisation malaise de défense des droits humains de l'ethnie rohingya du Myanmar (MEHROM), a été passé à tabac par un responsable du RELA à qui il était venu se présenter. Il lui a montré en vain la carte d'identité qui lui avait été délivrée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). Les Rohingya du Myanmar sont une minorité ethnique de confession musulmane. Nombre d'entre eux ont demandé le droit d'asile en raison des persécutions et des violations de droits humains dont ils sont victimes dans leur pays d'origine.

Habibar Rahman et une vingtaine d'autres personnes à qui l'UNHCR avait accordé le statut de réfugiés ont finalement été amenés au camp de détention du service de l'immigration de Sempang, à proximité de l'aéroport international de Kuala Lumpur. Quand, à la suite de ces événements, le président du MEHROM s'est présenté au bureau du RELA pour demander des informations, il a été couvert d'insultes. À l'heure où nous écrivons, nous ignorons si l'une ou l'autre des personnes placées en détention a été libérée.

Il y a plus de 1,5 million de travailleurs migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés en Malaisie. De nombreux migrants sont en situation irrégulière, c'est-à-dire qu'ils n'ont ni l'autorisation ni les papiers exigés par la loi pour rester dans le pays. Le gouvernement malais annonce régulièrement qu'il va expulser les prétendus « immigrants illégaux », en dépit des besoins de l'industrie en main d'œuvre peu qualifiée et peu coûteuse. La Malaisie possède une économie florissante et la demande de main d'œuvre bon marché y est forte. Elle attire par conséquent de nombreux migrants venus des pays voisins comme l'Indonésie, le Bangladesh et l'Inde. Elle a aussi une importante population de demandeurs d'asile et de réfugiés – notamment, des réfugiés du Myanmar. Comme d'autres pays asiatiques, la Malaisie n'a pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

En 1972, sous couvert d'un « état d'urgence », le gouvernement malais a créé le RELA (*Ikatan Relawan Rakyat Malaysia*, Corps des volontaires du peuple), dans le but d'assurer « le maintien de la sécurité dans le pays et le bien-être du peuple ». En 2005, les pouvoirs du RELA ont été accrus.



© Vincent Thiam/AP

Mars 2005: un responsable du RELA appréhende un travailleur d'origine indonésienne lors d'une opération coup de poing contre des migrants en situation irrégulière en Malaisie.

Ses membres peuvent depuis lors appréhender, interroger et arrêter – sans mandat – toute personne pour qui il y a des « *raisons de penser* » qu'elle a des liens avec le terrorisme, est indésirable ou a immigré « *illégalement* ». Le RELA peut aussi organiser des opérations coups de poing sous la supervision des autorités chargées de l'immigration ou avec leur accord. Pour les groupes de la société civile, le REAL est une milice qui abuse de son pouvoir et qui viole les droits des migrants et des réfugiés. Le RELA n'offre pratiquement aucune formation à ses membres, dont les aptitudes aux métiers de la sécurité n'ont pas été préalablement vérifiées, et aucun mécanisme ne permet de leur demander des comptes s'ils commettent des abus de pouvoir ou ne respectent pas la loi.

Amnesty International a recueilli des témoignages faisant état de violations des droits humains commises par la

police ou les forces de sécurité – notamment, des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et autres mauvais traitements au cours de la garde à vue ainsi que des morts en détention. Inévitablement, cette force, chargée quasi officiellement de la sécurité, a aussi été accusée de recours excessif à la force et de violation des droits humains des migrants et des réfugiés. Les responsables du RELA auraient frappé des migrants à coups de poing et à coups de pied et détruit leurs biens au cours d'opérations de ratissage. Il arrive fréquemment que le RELA ne vérifie pas comme il convient les papiers des migrants ou détruit des pièces d'identité ou des permis signés de leurs employeurs. La plupart des arrestations qu'il effectue sont arbitraires.

Les personnes appréhendées au cours des raids du RELA sont expédiées dans des camps de détention du service de

l'immigration. La Malaisie compte au moins six de ces camps sur son territoire. Le plus souvent, ces lieux de détention ne respectent pas les normes minimums des Nations unies en matière d'hygiène, soins médicaux et règlement disciplinaire. Les arrestations massives entraînent le surpeuplement des camps. Parmi les autres aspects préoccupants de la situation, il y a le manque d'hygiène, de sanitaires et de services médicaux, une alimentation inadéquate et des violences physiques. Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile qui sont détenus dans les camps risquent d'être renvoyés de force dans des pays où leurs droits humains seront bafoués. Le droit international coutumier et le principe de non-refoulement interdisent de renvoyer qui que ce soit de force dans un pays où cette personne risque d'être torturée ou maltraitée.



© Teh Eng Koon/AP

Photo de couverture :
Devant le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Kuala Lumpur (Malaisie), des demandeurs du statut de réfugiés et leur formulaire rempli.

Journée internationale des migrants

La Journée internationale des migrants du 18 décembre commémore l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Convention des travailleurs migrants), en 1990. La Convention est entrée en vigueur le 1er juillet 2003 et a été ratifiée par 37 États jusqu'à présent. Cette journée est l'occasion de reconnaître les services rendus par des millions de travailleurs migrants dans le monde entier. C'est également une occasion de sensibiliser le public à la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de ces travailleurs et de leur famille.

La Convention des travailleurs migrants est le premier traité international qui ait

reconnu spécifiquement les droits de ces personnes. Elle interdit toute discrimination envers ces travailleurs.

Amnesty International demande aux États qui n'ont pas encore ratifié ce texte de le faire dans les meilleurs délais. Elle demande également à ceux qui ont ratifié la Convention de l'appliquer et d'intégrer ses dispositions dans leur législation nationale.

Pour plus d'informations sur la Malaisie, voir *Malaysia: Human rights at risk in mass deportation of undocumented migrants* (index AI : ASA 28/008/2004 - non traduit) et www.amnesty.org/refugees. [Voir aussi, en français : *Malaisie. Le gouvernement doit arrêter l'expulsion d'un million d'immigrants* (index AI : ASA 28/014/2004).]

PASSEZ À L'ACTION

VEUILLEZ ÉCRIRE AUX AUTORITÉS DE MALAISIE POUR LEUR DEMANDER DE :

- garantir qu'aucun individu, quel que soit son statut légal, ne sera renvoyé dans un pays où il risque d'être torturé ou de subir d'autres violations graves de ses droits humains ;
- garantir que le RELA respecte le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et qu'il n'ait pas recours à une force excessive contre les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ;
- garantir que les migrants en situation irrégulière, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne soient pas arbitrairement détenus et que les conditions de détention respectent les normes internationales en la matière ;
- ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ainsi que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

ENVOYEZ VOS APPELS AU :

Premier Ministre et Ministre de la Sécurité intérieure :

Dato' Abdullah Haji Ahmad Badawi
Prime Minister's Department, Block 1
Federal Government Administration Centre
62502 Putrajaya
Selangor
Malaysia
Formule d'appel : Dear Prime Minister,
/ Monsieur le Premier ministre,

Directeur général des services de l'immigration :

Tuan H.J. Wahid Bin MD Don
Director General Office
Immigration Department of Malaysia
Level 1-7 (Podium) Block 2G-4, Precinct 2
Federal Government Administration Centre, 62550
PUTRAJAYA, Malaisie
Fax : +60 3 8880 1200
Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur le Directeur,

Décembre 2007
Index AI : ASA 28/007/2007

Amnesty International
International Secretariat, Peter Benenson House
1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Traduction en langue française :
Les Éditions francophones d'Amnesty International

www.amnesty.org

LES DROITS DES MIGRANTS :
DES DROITS HUMAINS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.